Cher(es) habitant(es) de Postroff,

Un long parcours me sépare de ma jeunesse et du poste inattendu de maire de ma commune natale.

Après 26 ans pendant lesquels j'ai été chef de corps, un mandat comme conseiller puis un an aux fonctions de premier adjoint, la démission inattendue de notre maire, il y a un an, m'a amené à son remplacement comme maire intérimaire jusqu'aux élections et la présentation de nos projets pour 2009.
Nous avions alors en étude le nouveau lotissement et un projet de parcours de santé vers la vallée de l'Isch. Lors de la présentation des deux dossiers, le coût estimatif de l'are n'était pas encore connu et le parcours de santé ne représentait plus une priorité.
Mes propres projets étaient : l'entretien de la boiserie de l'école et de l'abribus, la réfection du mur du terrain de sport et la ruine dont nous sommes propriétaires depuis début 2008.

Durant cette année bouleversée par les évènements, nous avons réétudié deux anciens projets avec les membres de l'association foncière. La commune a ainsi réalisé 285 mètres de chemin communal et l'Association Foncière. 1192 mètres de chemins d'exploitation. (voir les détails dans ce bulletin).
La journée de nettoyage du village a connu un grand succès et s'est achevée dans une bonne ambiance. En ce qui concerne le fleurissement, nous avons respecté les montants des budgets précédents pour embellir les fontaines et espaces publics. Merci aux personnes qui s'investissent pour l'entretien et l'arrosage. Bienvenue à toutes bonnes volontés pour prêter main forte au fleurissement ou toute autre action visant à améliorer notre cadre de vie !
Au rang des satisfactions, je voudrais aussi évoquer la fête des personnes âgées qui s'est déroulée dans une ambiance festive.

En présentant le dossier de la ruine dont la procédure s'étale de 2002 à 2009 à Monsieur François Harmand et Monsieur Alfred Poirot, ceux-ci m'ont incité à faire les démarches pour sa réhabilitation en logements. Les plans sont à présent pratiquement prêts, les demandes de subventions sont engagées et depuis peu l'urgence se creuse car la charpente commence à s'effondrer. L'architecte préconise de sécuriser au mieux pour limiter le risque et éviter des coûts supplémentaires. En ce qui concerne l'assainissement, la pré-étude est réalisée mais nous n'avons pas encore délibéré pour le choix de la réalisation.

Pour cette première année de mandat au poste de maire, je remercie particulièrement notre charmante et accueillante secrétaire Christine pour son efficacité et sa compétence professionnelle, ainsi que le personnel communal au service de la municipalité.

Bienvenue aussi aux nouveaux habitants et bon vent à ceux qui sont partis.

Enfin, je tiens à remercier les conseillers pour la confiance qu'ils m'ont témoignée lors de l'élection du maire et je remercie particulièrement les adjoints pour leur présence et leur soutien notamment pour l'étude de l'immeuble en réhabilitation.
Le rêve est de voir ce cadeau empoisonné se transformer en logements et d'accueillir des jeunes couples dans un début de vie difficile en cette époque.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2010.

Ernest Holtzscherer.

Remerciements à la Mairie de Baerendorf pour l'impression de ce bulletin
Dépôt légal aux Archives Départementales de la Moselle Décembre 2009



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici le compte rendu des décisions dont certaines seront détaillées dans un autre article de ce bulletin.

SEANCE DU 4 février

Suite à la démission du Maire en place et de deux conseillers et conformément aux dispositions de l'article L 2122-7 du Code Général des collectivités Territoriales selon lesquelles il appartient au premier adjoint de remplacer le maire dans la plénitude de ses fonctions, sur ordre de M. le Sous-Préfet, des élections sont organisées afin de compléter le conseil municipal en place.

SEANCE DU 15 mars

Suite à l'élection complémentaire, Messieurs KLEIN Frédéric, CHRISTMANN Chrétien et D'ANDREA Pascal sont installés et il est procédé **à l'élection du Maire et de deux Adjoints**. C'est ainsi que M. Ernest HOLTZSCHERER est élu Maire tandis que Messieurs Alexandre HIRAULT et Chrétien CHRISTMANN sont élus respectivement premier et deuxième adjoint.

SEANCE DU 25 mars

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour 2 abstentions **le Compte Administratif** pour l'exercice 2008 :

Budget communal

⇨ en fonctionnement : dépenses réalisées 89.960,43 € -
recettes réalisées : 139.344,14 €
soit un excédent de **49.383,71 €**

⇨ en investissement : dépenses réalisées 129.387,92 € -
recettes réalisées : 136.552,25 €
soit un excédent de **7.164,33 €**
excédent global : 56.548,04 €

Budget annexe assainissement

⇨ en exploitation : dépenses réalisées 4.766,48 € -
recettes réalisées : 32.585,17 €
soit un excédent de **27.818,69 €**

⇨ en investissement : dépenses réalisées 0 € -
recettes réalisées : 17.915,17 €
soit un excédent de **17.915,17 €**
excédent global : 45.733,86 €

Il approuve également le **compte de gestion** du Receveur Mademoiselle Joëlle METZ pour l'exercice 2008 pour les budgets de la COMMUNE et du budget annexe ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, **la liste des marchés publics passés en 2008**.

Le conseil municipal constitue les commissions suivantes :

COMMISSION DU BUDGET, DES TRAVAUX ET APPEL D'OFFRES :

HOLTZSCHERER	Ernest	Président
HIRAULT	Alexandre	titulaire
CHRISTMANN	Chrétien	titulaire
OURY	Fabien	titulaire
WILHELM	Céline	suppléante
WILHELM	Léon	suppléant
KLEIN	Frédéric	suppléant

COMMISSION FLEURISSEMENT

WILHELM Céline, HIRAULT Alexandre, CHRISTMANN Chrétien, D'ANDREA Pascal et BOCH Richard

Il procède à l'élection des délégués auprès des organismes de regroupement :

SYNDICAT MIXTE DE L'ISCHTHAL:

titulaire : HOLTZSCHERER Ernest ; suppléant : ROTH Didier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENETRANGE:

titulaire: HOLTZSCHERER Ernest et HIRAULT Alexandre
suppléants : CHRISTMANN Chrétien et HOFF Anne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE DRULINGEN ET ENVIRONS :

titulaire : HOLTZSCHERER Ernest ; suppléant : HIRAULT Alexandre

Le Conseil municipal décide par 10 voix pour 1 abstention de fixer le montant des **indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire** à savoir 17% de l'indice brut 1015. Puis décide par 7 voix contre 4 de fixer **l'indemnité de fonction des Adjoints** au Maire à 6,6 % de l'indice brut 1015.

Le conseil municipal décide par 7 voix contre 4 de fixer **la redevance d'assainissement** comme suit : maintien de 3,15 € le M3 pour les 10 premiers m3 consommés puis 0,90 € le m3 pour les m3 suivants et d'appliquer les abattements relatifs aux exploitations agricoles selon l'arrêté n° 96 DDAF 3 - 017 du 19.2.1996. S'ajoute également la redevance pour modernisation des réseaux de collecte au taux de 0,120 cents le m3.

Le conseil municipal **décide d'affecter les résultats** de l'année 2008 des budgets respectifs, à savoir des excédents, en report à l'article 002.

Il **décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes pour 2009** et de les maintenir à 9,55 % pour la taxe d'habitation ; à 10,08 % pour le foncier bâti ; 35,02 % pour le Foncier non bâti et 8,32 % pour la taxe professionnelle.

Il **approuve à l'unanimité les budgets primitifs** pour l'année 2009.

Il décide **d'augmenter les loyers des logements communaux pour 2009** dans les limites fixées par la loi et conformément à l'indice de référence des loyers à savoir 224,38 €/mois pour le logement de la mairie et 340,12 €/mois pour celui de l'école.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient **de reverser à la Paroisse catholique un reliquat de 2.902,50 €.** Cette avance de trésorerie n'a en effet plus lieu d'être étant donné qu'elle correspond aux honoraires d'Architecte qui n'ont pas été versés car correspondant aux plus-values exclues du marché initial.

SEANCE DU 14 mai

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a entrepris **une consultation d'architectes** dans le cadre de la loi MOP en vue de l'aménagement de logements à caractère social dans l'immeuble en ruine situé au 28 rue principale. La prochaine étape consistera à retenir un maître d'œuvre.

Le conseil municipal adopte le **projet de voirie** suivant un devis estimatif établi par la DDE de Phalsbourg en 2007 pour un montant de 13.698 € HT et charge Monsieur le Maire de demander les subventions s'y afférant et d'organiser une consultation conformément au code des marchés publics.

SEANCE DU 18 juin

Le conseil municipal examine les résultats de la consultation d'architectes :
Sur 12 architectes contactés, 8 ont présenté une offre. C'est ainsi que **l'offre de Monsieur Jean Yves VALENTIN, Architecte DPLG de SARREBOURG dont le taux d'honoraires est de 8% pour une mission complète de maîtrise d'œuvre a été retenue** pour les travaux de résorption de la ruine du n° 28 rue principale au centre-village son offre étant considérée comme la mieux disante.

SEANCE DU 16 juillet

Le conseil municipal **décide de conclure un contrat d'accompagnement dans l'emploi de 12 mois, du 1er septembre 2009 au 31 août 2010, renouvelable si possible pour 12 mois**, charge Monsieur le Maire de l'engagement de l'aide maternelle correspondant à cet emploi et de signer avec l'Etat ainsi qu'avec l'intéressée, le contrat à intervenir, approuve la modification budgétaire suivante : inscription de 2.400 € à l'article 64168 en dépense et 2.400 € à l'article 6419 en recette.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le Département de la Moselle, une convention **de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.**

SEANCE DU 15 octobre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une **assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Metz à la requête de M. Lucien WILHELM contre la commune** en réparation de préjudice causé à sa propriété par la ruine du 28 rue principale.
C'est ainsi qu'il demande la réparation des désordres à hauteur de 200 € HT pour la réparation partielle d'enduit dégradé par l'humidité sur le montant gauche de la porte de la grange ; 942,67 € HT au titre de la réparation pour la perte de céréales stockées estimée par l'expert en date du 16 mai 2007.

Il demande également 1 000 € pour travaux divers tels que remplacement de tuiles, déplacement d'objets, déplacement de silos. M. WILHELM déclare aussi avoir été contraint d'utiliser du concassé stocké dans la grange pour nourrir son bétail, la nouvelle récolte n'étant pas encore consommable. De ce fait, il requiert le remboursement des frais de vétérinaire à hauteur de 201,87 € TTC, une tête de bétail étant tombée malade après avoir consommé les céréales avariées.

Enfin, il demande aussi une somme de 10 000 € au titre des troubles anormaux de voisinage dont la commune serait responsable en raison de son attitude passive face aux désordres créés par cette ruine. M. WILHELM demande par ailleurs à ce que la commune de Postroff soit condamnée à procéder, dans un délai de 2 mois à compter de la signification de la décision à intervenir et ce, sous astreinte de 100 € par jour de retard à compter de cette date, aux travaux d'urgence préconisés par l'expert judiciaire à savoir la réalisation d'une coiffe maçonnée en urgence sur les extrémités des murs pignons gauche et droit.

Monsieur le Maire apporte ensuite les précisions suivantes :
La commune de Postroff n'est propriétaire de cet immeuble que depuis le 29 février 2008 alors que le constat de la perte des céréales stockées par l'expert M. Hervé DANIEL date du 16 mai 2007 ; elle ne peut de ce fait être tenue pour responsables des désordres antérieurs à son entrée en possession ;
La commune a procédé à la consolidation des coiffes maçonnées et a remplacé les tuiles manquantes au mois de novembre 2008 de façon à faire cesser les infiltrations ;
La présente assemblée a fait de ce dossier sa priorité et a entrepris une opération de réhabilitation de l'immeuble en logements d'habitation.

Concernant la **gestion du lieu-dit « Altmatt »**, (dépôts de déchets « verts ») le conseil municipal, après délibération, adopte à le principe suivant : tout dépôt est à signaler préalablement en mairie pour définir les conditions de dépôt et de remise en état du site. Par ailleurs, les dépôts en provenance de personnes non domiciliées à Postroff ne sont pas tolérés. En effet, cette réglementation peut éviter la mise en place d'une porte pour limiter les heures d'ouverture ou entraîner la fermeture du site.

Le conseil municipal fixe **l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget** du receveur municipal au taux de 100 % pour l'année 2009 et suivantes et fixe la **durée d'amortissement** de la carte communale à dix ans.

SEANCE DU 12 novembre

Le conseil municipal approuve **le programme des travaux d'exploitation des bois en forêt communale**. Il décide la vente du bois de nettoyage aux particuliers et fixe le prix à 10 € le stère (mise à prix en cas de vente aux enchères) et confie à l'ONF le suivi des lots de nettoyage. Il décide de limiter l'attribution des lots à un par acheteur lors de l'adjudication initiale.

Le conseil municipal décide de prendre en charge la **réparation du battant de la cloche n° 1 de l'église protestante** réalisée par l'entreprise VOEGELE pour un montant de 1027,36 €.



LES CHIFFRES

BUDGET 2009 *BUDGET COMMUNAL*

FONCTIONNEMENT

article	DEPENSES	réalisé 2008	prévision 2009
011	charges à caractère général	26 575,80	32 273,00
012	charges de personnel	20 898,79	24 840,00
65	autres ch. de gestion courante	18 866,70	19 391,00
66	charges financières (intérêts emprunts)	6 183,14	5850
	total opérations réelles	**72 524,43**	**82 354,00**
023	virement à l'investissement	0,00	74 093,00
043	opér.ordre fonctionnement	17 436,00	0,00
	restes à réaliser		
002	déficit reporté		
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**89 960,43**	**156 447,00**

	RECETTES	réalisé 2008	prévision 2009
013	atténuation de charges	179,08	165,00
70	produits …..	18 225,83	11 961,00
73	impôts et taxes	37 976,79	38 359,00
74	dotations et particip.	57 600,27	48 619,00
75	autres produits	7 924,17	7 960,00
77	produits exceptionnels	17 438,00	0,00
78	repr.sur prov.semi-budg.		
	total opérations réelles	**139 344,14**	**107 064,00**
	total recettes fonctionnement	**139 344,14**	**107 064,00**
	restes à réaliser		
002	excédent reporté		49 383,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**139 344,14**	**156 447,00**
	RESULTAT	49 383,71	

INVESTISSEMENT

art.	DEPENSES	budget 2008	réalisé 2008	prévision 2009
1641	emprunts (remb. Capital)	11 700	11 695,01	52 100,00
20.	immobilisations incorporelles	0		0,00
2111	rétrocession terrain lotissement	13 683	12 182,93	0,00
2115	achat immeuble KRAFFT € symb.		1,00	
2188	achat matériel div		517,90	1 000,00
2183	photocopieur mairie			2 000,00
2313	église catholique	87 174	77 540,22	
2315	travaux de voirie	23 496	20 970,06	7 800,00
2313	réhabilitation ruine			110 000,00
	total dépenses réelles	**136 053**	**122 907,12**	**172 900,00**
	total dépenses de l'exercice	**136 053**	**122 907**	**172 900**
001	déficit reporté	6 480	6 480,80	
	TOTAL INVESTISSEMENT	142 533	129 387,92	172 900,00

art.	Recettes	budget 2008	réalisé 2008	prévision 2009
1068	affectation résultat de fonctionnement	20 930	20 930,56	0,00
10222	TVA (sur investissements N-2)	35 655	35 813,89	11 343,00
1322	subvention régionale		19 665,80	
1323	subventions départementales	22 930	28 200,00	80 300,00
1325	subventions CCPF	1 600	0,00	
1341	DGE (Etat)	14 506	14 506,00	
2111	vente de terrain (lotissement)	17 436	17 436,00	
	total recettes réelles	**113 057**	**136 552,25**	**91 643,00**
021	virement de la section de fonctionnement	29 476	74 093,00	74 093,00
	total recettes d'ordre	**29 476**	**74 093**	**74 093**
	total recettes de l'exercice	**142 533**	**210 645,25**	**165 736,00**
001	excédent reporté			7 164,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	142 533	210 645,25	172 900,00
			RESULTAT	81 257,33

SERVICE ASSAINISSEMENT POSTROFF

EXPLOITATION

art	DEPENSES	prévision 2009
011	charges à caractère général	6 200,00
6061	*électricité*	*1 200,00*
6063	*fournitures d'entretien et petit équ*	*1 000,00*
615	*entretien et réparations (vidanges)*	*1 000,00*
617	*études et recherches*	*3 000,00*
65	autres ch. de gestion courante	30,00
	total opérations réelles	**6 230,00**
023	virement à l'investissement	27 241,00
68	*amortissements des immobilisations*	*3 733,00*
	TOTAL DEP. EXPLOITATION	**37 204,00**

A rt	RECETTES	prévision 2009
70	redevances assainissement	9 386,00
002	excédent reporté	27 818,00
	TOTAL REC. EXPLOITATION	**37 204,00**

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	prévision 2009
2315	travaux	48 889,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**48 889,00**

	RECETTES	prévision 2009
	total recettes réelles	**0,00**
021	virement de la section de fonctionnement	27 241,00
	opérations d'ordre entre sections	27 241,00
28,,	*amortissements des immobilisations*	*3 733,00*
	total recettes d'ordre	**30 974,00**
	total recettes de l'exercice	**30 974,00**
001	excédent reporté	17 915,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**48 889,00**

LES TRAVAUX REALISES

Aménagements dans la commune

La commune poursuit son projet d'amélioration du cadre de vie. Divers actions ont été menées, et d'autres sont en cours.



Rue des lilas / à proximité de la fontaine
Déblaiement, nettoyage et tonte de l'usoir



Rue des lilas
Nettoyage / taille des haies

L'entretien des espaces est assuré par notre ouvrier communal, Mr Reinhard SPIEGEL



Les projets en cours :

Sentier faisant la jonction entre la rue des lilas et la rue de l'église

1. Monsieur DI GIANDOMENICO a donné son accord à Mr le Maire afin de procéder au nettoyage d'un terrain sur une propriété privée.

REFECTION DU CHEMIN ALTMATT

Le projet initial a été abandonné et le conseil a décidé d'utiliser un nouveau procédé qui met en œuvre est les matériaux existants. En voici les étapes :

1) Retourner les chemins sur une profondeur de 30 centimètres
2) Broyage des pierres
3) Epandage de ciment (sec)
4) Arrosage
5) mélange du ciment avec les pierres
6) Passage du rouleau
7) Goudronnage et épandage de gravillons





Ce procédé a supposé une impossibilité totale de circuler dans les deux semaines après les travaux pour tous les véhicules.

Tous les usagers ont d'ailleurs été compréhensifs et le chantier n'a pas créé de problèmes particuliers.

C'est l'entreprise RAUSCHER qui a été chargée de ces travaux dont le coût HT s'est élevé à 7 742 € subventionnés à hauteur de 39%
soit 3 010 €.



LE FLEURISSEMENT





Les conseillers municipaux, armés de bêches et de râteaux ont procédé au nettoyage des trottoirs, au fauchage, à la plantation des fleurs.



Dépenses réalisées pour l'achat des fleurs et de compost : 322,30 €







La journée s'est terminée par un repas/barbecue en soirée.

Aménagements dans la commune

Il était nécessaire de rafraîchir la porte et des volets à l'arrière de la mairie, ainsi que l'ancien panneau d'affichage qui est maintenant utilisé comme support pour le fleurissement.
C'est Richard BOCH, conseiller municipal qui a bien voulu mettre ses talents de peintre à disposition de la municipalité. Le coût du matériel reste modique (108,90 € pour la peinture)



L'arboretum : un an après

L'objectif est atteint.
C'est devenu à présent un espace de détente avec l'installation d'un banc.

Ce lieu calme permet une vue imprenable sur la vallée et permet même par temps clair de contempler le massif vosgien.
Nous remercions Alexandre Holtzscherer pour l'entretien et le fauchage du gazon.



Démonstration de broyage d'accotements





Le 22 septembre, la société Kuhn est intervenue en faisant une démonstration de broyage d'accotements pendant 3 heures. Cela a permis d'entretenir certains chemins à moindre frais.

La journée de décoration de Noël :

Outre les décorations traditionnelles temporaires, le conseil municipal a procédé à la plantation d'un sapin Nordmann au croisement du village (près du local communal).
Si tout va bien, il s'élèvera fièrement dans les années à venir et permettra longtemps qu'on le revêtisse des parures de Noël.



…INFORMATIONS EN BREF…

Une boîte aux lettres pour la mairie a été rajoutée au bloc multiple installé en face du bâtiment. Elle est à votre disposition pour tous vos échanges en dehors des heures de permanences.

Merci de bien vouloir noter d'ores et déjà les périodes de fermeture de la mairie :

du 24 décembre 2009 au 3 janvier 2010 inclus
du 1er au 5 février 2010 puis
du 2 au 18 août 2010 inclus.

Pour les cas d'urgence, veuillez vous adresser au Maire ou aux Adjoints pendant ces périodes.

Cartes d'identité :

A l'inverse des demandes de passeport qui doivent être déposées dans les mairies disposant du matériel adéquat (Sarrebourg…) les demandes de carte d'identité sont toujours reçues en mairie de Postroff.

Merci de vous munir de l'ancienne carte, de 2 photos normalisées et d'un justificatif de domicile (facture EDF, avis de taxe habitation…). Sa délivrance est gratuite si vous fournissez l'ancienne carte (sinon il vous en coûtera 25€ de timbre fiscal) et le délai est d'environ 1 mois.
Tout au long de l'année, vous retrouvez une mine d'informations et articles divers sur la vie dans la commune (dont le présent bulletin ainsi que ceux des années 2004 à 2008)
sur le site internet : http://postroff.free.fr

Brioches 2009



Cette année, ce sont Mr Le Maire et son second adjoint Chrétien CHRISTMANN, qui ont convoyé deux équipes d'enfants pour la traditionnelle vente des brioches.

Marion et Sophie Blin ainsi que Jonathan Muller et William D'Andréa ont parcouru tout le village le 10 octobre dernier pour vendre les brioches pour l'association A.P.E.I.de SARREBOURG (Association des amis et Parents d'Enfants Inadaptés).

Ils ont récolté 316,20 € !

Merci aux généreux donateurs. En effet, les revenus de l'opération Brioche de l'Amitié, associés aux divers dons sont les seuls moyens dont dispose l'association pour promouvoir ses projets. Le Foyer « Bernard Meyer » a vu le jour, en partie grâce à ces dons. La rénovation de la Résidence Schuman également ainsi que la construction de nouveaux ateliers d'IMPRO à l'IME « Les Jonquilles ».

LES PROJETS

RESORPTION D'UNE RUINE AU CENTRE VILLAGE

Dans la continuation de l'opération de réhabilitation des immeubles communaux et aménagement de voirie du centre village au cours des années 2001-2008,

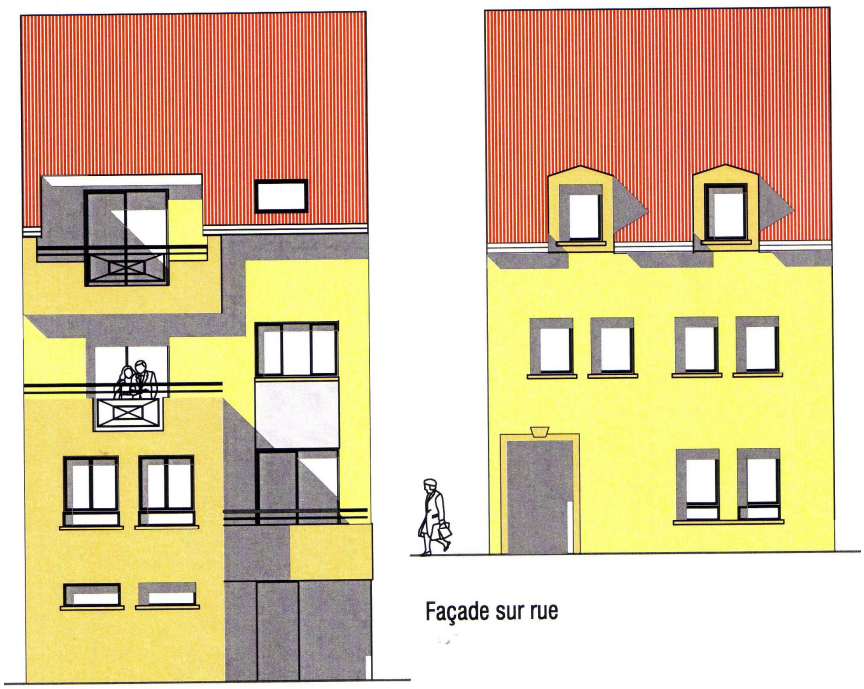

Le conseil municipal décide de réhabiliter une ruine présente au centre village, à savoir le 28 rue principale, de valider l'avant-projet estimatif présenté par M. Jean-Yves VALENTIN, architecte, arrêté à 319 900 € HT pour l'aménagement de 3 logements d'une surface moyenne de 70 m2 disposant chacun d'une terrasse.

C'est ainsi que le vendredi 6 novembre à 9 heures, Monsieur le maire Ernest HOLTZSCHERER et Messieurs les adjoints Alexandre HIRAULT et Chrétien CHRISTMANN ont accueilli en mairie Monsieur Alfred POIROT, Conseiller Général accompagné de Monsieur François HARMAND, chargé de mission auprès du Département de la Moselle et plus particulièrement en ce qui concerne l'instruction des dossiers de demandes de subventions déposées dans le cadre du PACTE 57.



L'objet de cette rencontre a été de renseigner la commune sur les modalités de participation du Conseil Général aux projets d'investissement, et plus particulièrement le projet de réhabilitation de l'immeuble en ruine du 28 rue principale.

Au cours de cette rencontre, Monsieur POIROT a d'ailleurs confirmé son appui afin que la commune obtienne un abondement de 20% de la dotation garantie au titre de

l'arrondissement ce qui porte la participation Départementale à ce projet à 46 498 €. Cette rencontre ne représente bien sûr qu'une première étape d'une route longue à parcourir car il faut à présente frapper à bien d'autres portes encore, dont celle de la Région Lorraine, l'Etat, la Communauté des communes du Pays de Fénétrange, voire du Ministère de l'intérieur pour une aide exceptionnelle. Enfin, il sera contracté un emprunt qui sera remboursé par les loyers payés par les locataires.
Le conseil municipal n'avait d'ailleurs guère d'autre choix que d'acquérir cet immeuble à l'euro symbolique. Il s'agit à présent d'en faire un atout. De faire de cette réhabilitation un succès ; de réussir à mettre à la disposition de nos jeunes ou des personnes souhaitant venir s'installer à Postroff des logements agréables avec un faible taux de déperdition énergétique, celui du rez-de-chaussée étant équipé pour l'accueil de personnes handicapées.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT… suite

M. le Maire a été chargé de négocier avec le cabinet d'ingénierie la suspension de son étude de faisabilité d'un nouveau lotissement afin d'en réduire le coût d'au moins de moitié. En effet, face aux projets auxquels doit faire face la commune -réhabilitation immeuble KRAFT et mise aux normes de l'assainissement, l'aménagement d'un futur lotissement ne constitue plus une priorité. Les résultats de sa négociation avec le cabinet SAFEGE sont donc les suivants : l'étude d'un coût de 3.895,50 € HT passe donc à 1947.75 € HT et fait apparaître un coût de 590.000 € pour la viabilisation de douze terrains. Les ratios à l'are montrent un coût de 5.482 € TTC à 5.880 € TTC selon la variante, coût qui n'est pas aujourd'hui en adéquation avec le potentiel du marché.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Il y avait longtemps qu'on en parlait. Depuis qu'il a fallu enlever la balançoire, le terrain de sport n'était plus le même. Les habitants ne disposent d'aucune structure permettant aux plus jeunes accompagnés de leurs parents de se retrouver au sein du village. C'est donc dans un objectif de diversité et de mixité sociale que la commune souhaite aménager ce terrain pour répondre à l'attente des familles.



Les élus ont accueilli Madame PRINTZ le 6 novembre en mairie

Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement urbain mesuré et cohérent mettant en œuvre un terrain aménagé de façon équilibrée et dynamique situé non loin de l'école. Le conseil municipal a approuvé le devis de l'entreprise CAMIF Collectivités pour un coût de 12 558,60 € HT (15 020,09 € TTC)

Il sollicite des subventions auprès de la Région Lorraine au titre de l'Objectif 3-politique : valorisation du cadre de vie ; auprès de l'état, au titre de la Dotation Globale d'Equipement des Communes et une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur. Les élus ont demandé l'appui de Mme la Sénatrice Gisèle PRINTZ qui, n'ayant rien pu promettre pour les travaux de l'immeuble en ruine s'est cependant déclarée prête à soutenir un autre projet plus modeste. C'est ainsi

qu'elle n'a pas manqué de retenir celui concernant l'aménagement de l'aire de jeux. Elle est prête à appuyer l'octroi d'une aide à hauteur de 30 % de la part du Ministère de l'Intérieur.

Du côté de l'école

Comme tous les ans, les élèves se sont mis au service de la nature et ont retroussé leurs manches pour ramasser les multiples déchets abandonnés dans la campagne. Dans leur démarche, ils étaient accompagnés par 3 parents d'élèves mais aussi par le maire du village, Monsieur Ernest Holtzsherer. Avant de lancer l'action, lui aussi a souligné aux enfants combien il était important de préserver la planète, que chaque geste dans ce sens était important et combien civique était leur action ! Motivés, les enfants ont d'abord nettoyé les abords de l'école, puis les fossés de la route de Fénétrange jusqu'à la limite du ban communal. Un volume important de déchets a été trouvé dans les fourrés, visiblement une petite décharge privative ! Après une pause goûter, les élèves ont repris leur action vers la route menant à Wolfskirchen. L'angélus sonnait quand les enfants sont arrivés sur la place du village, les estomacs dans les talons. Les copains de la maternelle les avaient déjà rejoints. Tout ce petit monde dévora de fort bon appétit le barbecue préparé par des parents bénévoles et offert par les deux municipalités pour les remercier.



L'arboretum.

Créer, mettre en place un projet, c'est bien, mais s'il n'y a pas l'entretien, tout part très vite à la dérive. L'arboretum créé l'année dernière a aujourd'hui belle allure. Un banc mis en place y permet le repos, la méditation ou tout simplement d'admirer la

nature. Que tous ceux qui ont soutenu et travaillé de longues heures sur ce projet, que ceux qui l'entretiennent sachent que nous leur sommes très reconnaissants et que nous leur y donnons rendez-vous dans dix ans.

Notre projet d'école



C'est la deuxième année que l'ensemble des élèves du regroupement mène un projet sur l'alimentation qui s'appelle : « Vivre, se nourrir et agir aujourd'hui ». Cette année, l'objectif est de réaliser un livre de recettes où chaque élève présentera sa recette préférée. Cette démarche pédagogique en plus d'insister sur le bien vivre nécessitera de nombreuses compétences telles que lire, écrire, compter, peser, calculer et utiliser l'outil informatique.
Le livre ainsi réalisé sera vendu vers la fin de l'année scolaire au profit de la coopérative.

L'outil informatique



Pour la plupart des enfants, l'ordinateur est un outil qu'ils manipulent presque quotidiennement. A l'école, il occupe aussi une place non négligeable puisque les élèves du cycle III doivent maîtriser un certain nombre de compétences pour obtenir un brevet appelé b2i.
Les élèves de l'école de Postroff utilisent les ordinateurs selon un planning quotidien. Ils

s'initient au traitement de textes et exploitent des exercices de français et de mathématiques proposés sur des cd éducatifs. Dans le cadre de l'aide personnalisée, les plus grands ont appris à chercher et importer des documents, à envoyer des emails. Monsieur Alexandre Hirault, 1 er adjoint du village a accepté de mettre ses compétences professionnelles à notre service. Il a passé de nombreuses heures à « dépoussiérer »l'intérieur de nos 3 appareils, à les mettre en réseau, à les rendre les plus performants possibles. Il a aussi assuré gracieusement un dépannage sur les postes de l'école de Baerendorf. Qu'il soit ici remercié par tous les acteurs de l'école !

Un conseiller municipal au service des enfants

Dans le cadre du projet sur l'alimentation, les élèves ont visité la ferme de Monsieur Roth Didier. Munis d'un questionnaire, les élèves ont été accueillis par le papa et la maman de Nicolas qui sont à la tête d'une exploitation de 240 bêtes dont des vaches laitières : les Prim Holstein et une race à viande : les Charolais. Durant tout l'après-midi, les enfants ont appris une multitude de choses. Monsieur Roth a d'abord présenté les hangars de stockage de la nourriture de ses bêtes, les nombreuses machines et tracteurs. Puis, il a emmené le groupe dans une immense étable où vit une bonne partie du cheptel. Le couloir emprunté pour la visite était la « table » où était étalée la nourriture des bovins. Les enfants furent surpris d'apprendre que les animaux avaient aussi une carte d'identité. Le roi de l'étable, un taureau énorme et majestueux fut beaucoup admiré. Le clou de la visite fut la salle de traite moderne où les enfants eurent le droit de traire deux vaches qui bien dociles se prêtèrent au jeu. Rien ne vaut un verre de lait « frais », pardon, tiède, et les moustaches blanches de certains prouvèrent combien ce breuvage était apprécié. Un goûter copieux clôt l'après-midi. Que la famille Roth soit ici remerciée pour le temps consacré à notre visite pédagogique et la patience pour un groupe quelque peu remuant.

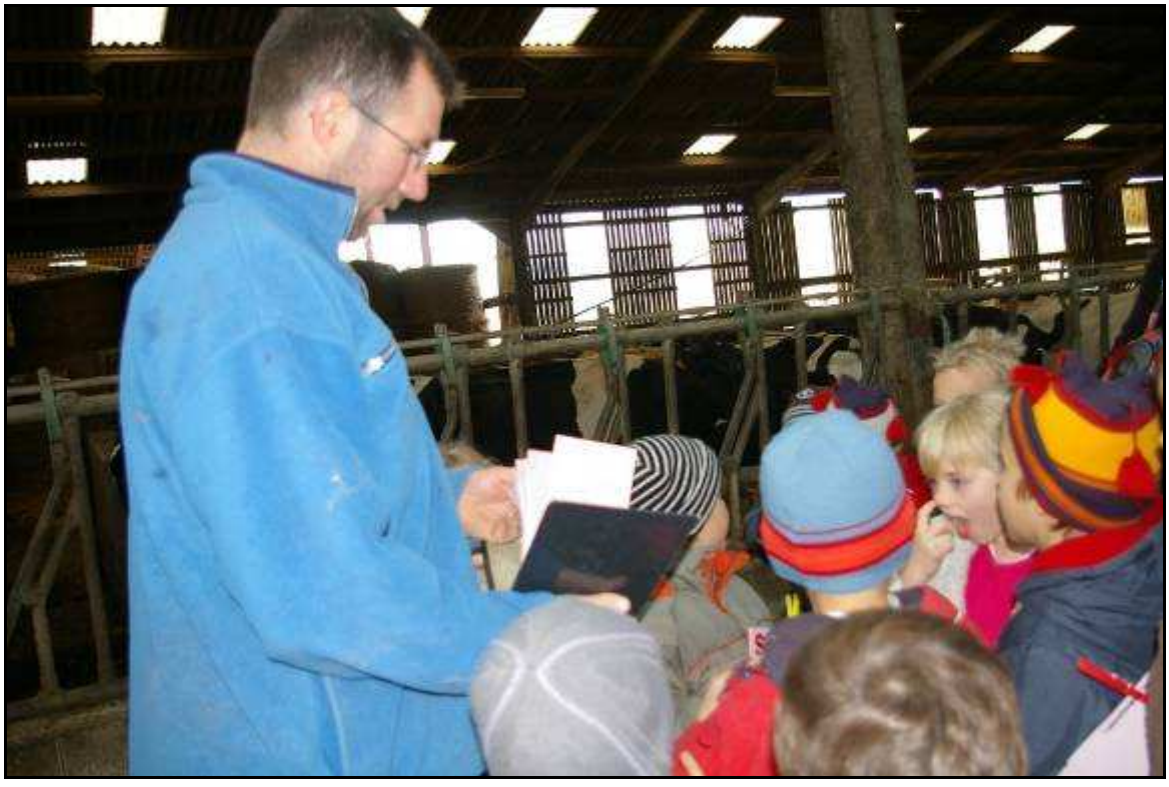

ETAT CIVIL

Mme. GANGLOFF Amélie née en 1919
Mme. BREHM Caroline née en 1920
Mme. MAURER Frida née en 1922
Mme. WIES Irma née en 1923
M. QUIRIN Emile né en 1924
Mme HOLTZSCHERER Lydia née en 1929
Mr WILHELM Alfred né en 1929
Mme WILHELM Charlotte née en 1929
Mme QUIRIN Georgette née en 1930

La commune a eu le plaisir d'honorer Madame Amélie GANGLOFF, doyenne du village et fêtant cette année son 90ème anniversaire en lui adressant un bel arrangement floral.

NAISSANCES

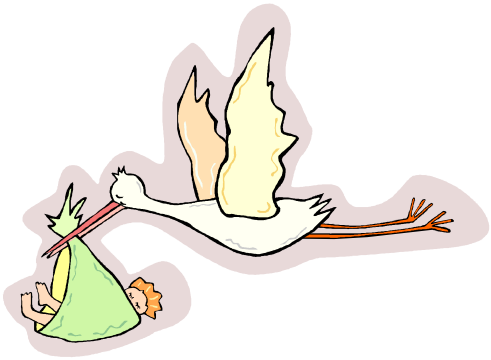

Léa JANUS, née le 13 janvier
Fille de Laurent JANUS et de Séverine SOUALMIA au 36 rue principale
Solène ETTER, née le 25 juillet
Fille de Didier ETTER et Christelle OURY
Au 3b rue principale

Nous adressons nos plus vives félicitations aux heureux parents !

DECES

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de

Monsieur Arthur ROTH décédé le 9 octobre à Sarrebourg à l'âge de 89 ans.

L'animation du village

MARCHE POPULAIRE

(article paru dans les DNA du 19 juillet 2009)

La 25ème marche populaire – et peut-être la dernière organisée par l'AS Postroff- avait cette année un cachet particulier puisque le bénéfice a été versé en intégralité à l'association enfants espérance du Brésil.

Le temps n'était pas au rendez-vous et les marcheurs ont dû affronter une pluie fine qui les a accompagnés sur le parcours choisi parmi les trois itinéraires prévus de 5, 10

et 20 km. Cette 25ème édition pourrait bien marquer un terme à l'organisation de marches à Postroff. L'association sportive aimerait innover en mettant sur pied une manifestation plus proche des ses activités à savoir le volley-ball. Malgré la météorologie capricieuse, ils étaient 398 à répondre à l'invitation. Au départ, les marcheurs ont également été sensibilisés à une œuvre humanitaire mise sur pied par l'association Enfants, espérance du Brésil, qui milite pour la favela Terzesinha de Salvador de Bahia, grâce à deux membres de l'AS Postroff, Marie-Claire et Gabriel Steffanus. Le public, par le biais d'une exposition, a eu l'occasion de se familiariser avec cette favela. En début d'après-midi, les organisateurs ont procédé à la remise des prix. La palme pour les groupes les plus nombreux est allée à Niederstinzel avec 37 marcheurs suivi de l'école du regroupement Baerendorf-Postroff avec 35, Adamswiller 23, Baerendorf 17 et Bining 15.



Les coupes ont été remises à ces groupes par Alfred Poirot, conseiller général et le maire de Postroff. Malgré la pluie du matin, 250 repas ont été servis à midi.

FETE DES ANCIENS

Cela faisait plusieurs années que nos aînés ne se retrouvaient plus pour Noël, faute de participants. Chrétien CHRISTMANN, deuxième adjoint s'est donc proposé de faire le tour du village afin de recueillir les inscriptions. C'est donc le dimanche 15 novembre 2009 que le conseil municipal a choisi pour renouer avec cette tradition, avec une innovation toutefois.



En effet, c'est autour d'un déjeuner que se sont retrouvés les habitants âgés de plus de 60 ans. Cela a eu pour effet de toucher un public plus large, et aux dires des participants, l'ambiance était très sympathique.

C'est Chrétien CHRISTMANN, musicien par passion, qui s'est chargé de l'animation. Beaucoup ont même invité leur compagne pour quelques pas de danse...





Ce ne sont donc pas moins de 45 personnes qui se sont retrouvées dans la salle communale pour cette rencontre à laquelle ont également participé Monsieur le Pasteur et Monsieur le Curé.



C'est ensuite vers 16 heures que Monsieur Alfred POIROT, Conseiller Général nous a fait l'honneur de nous rendre une petite visite, très impressionné par l'atmosphère festive de ces retrouvailles.

ASSOCIATION SPORTIVE POSTROFF

Pour l'année 2009, dès l'assemblée générale, des difficultés étaient connues, nous savons déjà qu'il manquerait 10 personnes le jour de la marche. Ajouté à cela la lassitude à préparer l'évènement, la charge de travail et les soucis administratifs de l'année passée, un doute subsistait sur le déroulement.

Tout de même, le calendrier habituel est conservé.
La marche aux pois en hiver est toujours une bonne journée de détente. C'est aussi ce jour là qu'il est décidé que Marie-Claire reprenne la responsabilité de l'organisation de la marche populaire le 12 juillet, « Enfants, espérance du Brésil » nous apportant son soutien pour les préparatifs et pour combler les vides de notre planning.
L'ASP décide de leur reverser le bénéfice de la marche, une belle façon de conclure 25 ans comme organisateur de marche populaire…

Pour le tournoi de volley, 14 équipes sont présentes. Les 42 matchs de la journée se sont enchaînés sous une météo capricieuse et en finale, ce sont les Brousar de Brouviller qui se sont imposés et gagné une 1ère fois le challenge Steffanus toujours en jeu.



Capricieuse, la météo l'est aussi pour la marche populaire. La pluie s'invitant au lever du jour, décourage un grand nombre de marcheurs occasionnels. Mais tout de même, 400 marcheurs ont fait le déplacement, par habitude pour beaucoup, et pour d'autres, pour soutenir l'action des « Enfants du Brésil ».

Cette année, nous l'avons bouclée avec en automne une sortie en bus au Royal Palace à Kirrwiller.

Je profite de cet article pour remercier au nom de l'Association Sportive de Postroff tous les sympathisants, qui, à un moment ou un autre ont gonflé nos rangs, qui ont participé à l'organisation de nos marches pendant 25 ans ou qui simplement, y ont participé.

Pour l'A.S.P.
OURY Fabien

Amicale des donneurs de Sang Bénévoles.

Fénétrange – Niederstinzel – Postroff



Bilan des activités 2009, l'association a permis de *collecter 184 dons* (11 premiers dons).

***Fénétrange 09/01/09* : 48 donneurs**
10 de Fénétrange, 9 de Niederstinzel, 14 de Postroff, 3 de Diedendorf, 8 de Wolfskirchen, 4 d'autres villages (3 premiers dons).
***Postroff 29/05/09* : 78 donneurs**
12 de Fénétrange, 11 de Niederstinzel, 23 de Postroff, 12 de Diedendorf, 13 de Wolfskirchen, 7 d'autres villages (4 premiers dons)
***Niederstinzel 23/10/09* : 58 donneurs**
8 de Fénétrange, 13 de Niederstinzel, 16 de Postroff, 5 de Diedendorf, 6 de Wolfskirchen, 10 d'autres villages (3 premiers dons)

ACTIVITES : 2010

Collecte : Fénétrange 08 janvier 2010
Postroff 21 mai 2010
Niederstinzel 29 octobre 2010



Assemblée générale Février 2010
Participation au marché de Noël de Fénétrange

L'année 2009 c'est achevée avec un bilan de 184 dons, vous avez fortement contribué à ce résultat et je vous remercie chaleureusement.

La collecte de Postroff fut une des meilleures je vous encourage à persévérer dans cette continuité, et que le nombre de donneurs augmente lors des collectes



En 2010, la demande est encore plus importante suite à la pandémie de grippe et autres maladies.
Ce sont les collectes mobiles qui permettent de faire face à cette demande accrue. Il est nécessaire de recruter des nouveaux donneurs. Je vous encourage à faire un don de plasma à SARREBOURG. Sont au bout de la chaîne, les malades, les accidentées, les mamans, les nouveau-nés et les enfants qui ont besoin du plasma

Plasmaphérèse
1, avenue Poincaré à Sarrebourg
Tel : 03 88 21 25 16

Je remercie la population pour leur accueille et leurs générosité lors de la vente des calendriers. La commune pour la mise à disposition des locaux pour les collectes

Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2010, pour vous et vos proches, et pour les malades qu'ensemble nous contribuons à sauver.

Le Président, Dany KLEIN

L'alimentation en eau potable à Postroff

Un peu d'histoire :

C'est dès 1908, année au cours de laquelle est achevée la construction de l'éolienne permettant de puiser l'eau d'une source naturelle dans un réservoir de 50m3 que Postroff dispose de l'eau courante (voir étude publiée dans le bulletin 2007) ; l'eau coule alors par gravité.
C'est ensuite dès 1947 (l'éolienne et une partie du réseau ayant été détruits pendant la guerre) que le village possède à nouveau l'eau courante grâce à la station d'eau appelée « Wasserhiesel ».
C'est en 1993 que le village a été raccordé au syndicat intercommunal suivi par une prise en charge du réseau.

Le syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et Environs

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et Environs a été créé en 1932 et mis en service en 1949 avec six communes desservies. Actuellement, il regroupe vingt six communes adhérentes, à savoir :

Adamswiller	Rexingen
Hirschland	Durstel
Asswiller	Rimsdorf*
Kirrberg	Eschwiller
Baerendorf	Siewiller
Lohr	Eywiller
Berg	Struth
Ottwiller	Goerlingen
Bettwiller	Thal-Drulingen
Petersbach	Gungwiller
Burbach	Veckerswiller
Postroff	Hellering
Drulingen	Weyer

Le Syndicat alimente en eau vingt deux communes du Bas-Rhin et trois communes Mosellanes (Hellering Les Fénétrange, Postroff, Veckerswiller).

* Rimsdorf : commune membre du syndicat, mais alimentée par le Syndicat Mixte de Production d'Eau de la région de Sarre-Union.

Le syndicat offre divers services à ses abonnés :

- La production de l'eau
- Sa distribution aux abonnés
- Les branchements d'adduction en eau potable aux particuliers
- La gestion, l'exploitation et l'entretien de tous les ouvrages et les installations du réseau d'alimentation en eau
- C'est la seule entité autorisée à faire effectuer les réparations et les transformations nécessaires pour assurer la distribution d'une eau de qualité satisfaisante, en quantité suffisante

Les sources

Le Syndicat est alimenté par trois sources et deux forages qui sont concentrés sur un seul site de production, au lieu-dit « la Weckenmüehle ».
Les sources sont issues de la partie supérieure des grès vosgiens à la faveur de fractures qui affectent localement cette formation, les forages captent la même nappe plus en profondeur.
Les forages construits respectivement en 1966 et 1974 sont implantés dans la vallée du Rehbach au Nord du village de Graufthal.
L'eau issue des sources est reprise avec l'eau des forages dans une bâche pour être refoulée vers les réservoirs de PETERSBACH.

A partir de Petersbach, l'eau est distribuée vers les autres communes du Syndicat situées à l'Ouest, soit directement, soit par l'intermédiaire des réservoirs (Berg-Village, Berg Belle-Vue, Hirschland, Kirrberg, Postroff, Thal) et la station relais à Gungwiller.

Afin de sécuriser et de renforcer l'alimentation en eau potable de ses abonnés, le syndicat réalise actuellement un troisième forage à Lohr.

Le débit des sources et forages :

- 3 sources naturelles : débit total : 64 m^3/heure
- 1 puits forage de profondeur 118 m : débit de 40 à 45 m^3/heure
- 1 puits forage de profondeur 253 m : débit de 140 m^3/heure
- 1 station de pompage

Les châteaux d'eau et réservoirs

- 1 château d'eau à Petersbach d'une hauteur de 24 m et d'une capacité de stockage de 150 m³
- 1 château d'eau à Berg Belle-Vue d'une hauteur de 30 m et d'une capacité de stockage de 250 m³
- 2 réservoirs enterrés à Petersbach possédant un volume total de 1000 m³ (2x500 m³)
- 1 réservoir enterré à Kirrberg d'une capacité de 150 m³
- 1 réservoir enterré à Hirschland d'une capacité de 150 m³
- 1 réservoir enterré à Berg d'une capacité de 150 m³
- **1 réservoir enterré à Postroff d'une capacité de 150 m³**
- 1 réservoir enterré à Thal-Drulingen d'une capacité de 150 m³
- 1 réservoir enterré à Rimsdorf d'une capacité de 150 m³



Le château d'eau de PETERSBACH



Station de pompage de la WECKENMÜEHLE

Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau de distribution atteint environ **200 000 ml** (mètre linéaire).

Le volume d'eau produit

Pour l'année 2008, le volume d'eau produit s'élève à **797 533 m³**

La qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée fait l'objet d'analyses et de contrôles rigoureux réalisés par le laboratoire d'hydrologie de la faculté de pharmacie de Strasbourg, l'interprétation sanitaire étant faite par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.) du Bas-Rhin en ce qui concerne les communes bas-rhinoises et la D.D.A.S.S. de la Moselle pour les communes mosellanes.

Pour l'année 2008, le contrôle sanitaire exercé par la D.D.A.S.S., a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le syndicat des Eaux de Drulingen et Environs est **conforme aux normes réglementaires et d'excellente qualité**.

Une désinfection au bioxyde de chlore est mise en place au niveau des réservoirs de Petersbach depuis le mois de Mars 2003.
Enfin, il est à noter que le syndicat a toujours été autorisé à distribuer l'eau produite.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE DRULINGEN ET ENVIRONS

Obtenir des informations sur le Syndicat

Syndicat des Eaux de Drulingen et Environs
91, rue de la Division Leclerc
67290 PETERSBACH
Tél: 03.88.70.45.52
Fax : 03.88.70.47.57
Mail : syndicat.eaux.drulingen@wanadoo.fr
Site Web : http://www.sde-drulingen.fr/